



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'organisation des gardes chez les professionnels de santé

Question écrite n° 5198

Texte de la question

Mme Catherine Fabre alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'organisation actuelle des gardes chez les professionnels de santé. Comme le pointait d'ores et déjà le rapport d'information n° 2337 de Catherine Lemorton en 2015 sur l'organisation de la permanence des soins, on constate une érosion des gardes volontaires sur le territoire national. Le système de permanence des soins est aujourd'hui mis à mal par un manque criant de volontaires et cela plus spécifiquement dans les zones médicalement sous-dotées. Le mode d'organisation des gardes actuelles basé sur le volontariat ne répond pas aujourd'hui efficacement à l'objectif de santé publique et de permanence des soins qui doit être obtenu sur le territoire. Il convient de s'interroger sur la pertinence du maintien des gardes volontaires pour les médecins en exercice et sur l'opportunité de l'instauration de permanence des soins au sein des maisons de santé pluridisciplinaire. Elle lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Fabre](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5198

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 juin 2019

Question publiée au JO le : [6 février 2018](#), page 912

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)